

Intermodalité

Feuille de route 2017-2020 du PDUIF
Séminaire des Yvelines
10 mars 2017



Yvelines
Le Département

yvelines.fr

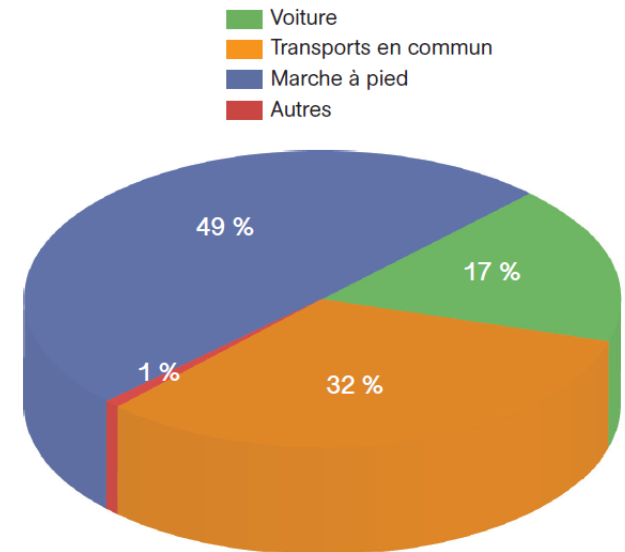


La politique d'intermodalité des Yvelines

- Le constat
- L'ambition
- Le dispositif

Le constat

- Un diagnostic des déplacements, réalisé dans le cadre de la mise à jour du Schéma des Déplacements des Yvelines (notamment à partir des résultats de l'Enquête Globale Transport 2010 copilotée et cofinancée par le STIF et la DRIEA) :
- Une mobilité en hausse (5,4 millions de déplacements/jour avec une hausse de 11% entre 2000 et 2010)
- Si la voiture prédomine (57% de l'ensemble des déplacements, les transports collectifs représentent 14%; et près de 40% des déplacements « non-internes »)



Modes de rabattement sur les gares en 2010

Le constat

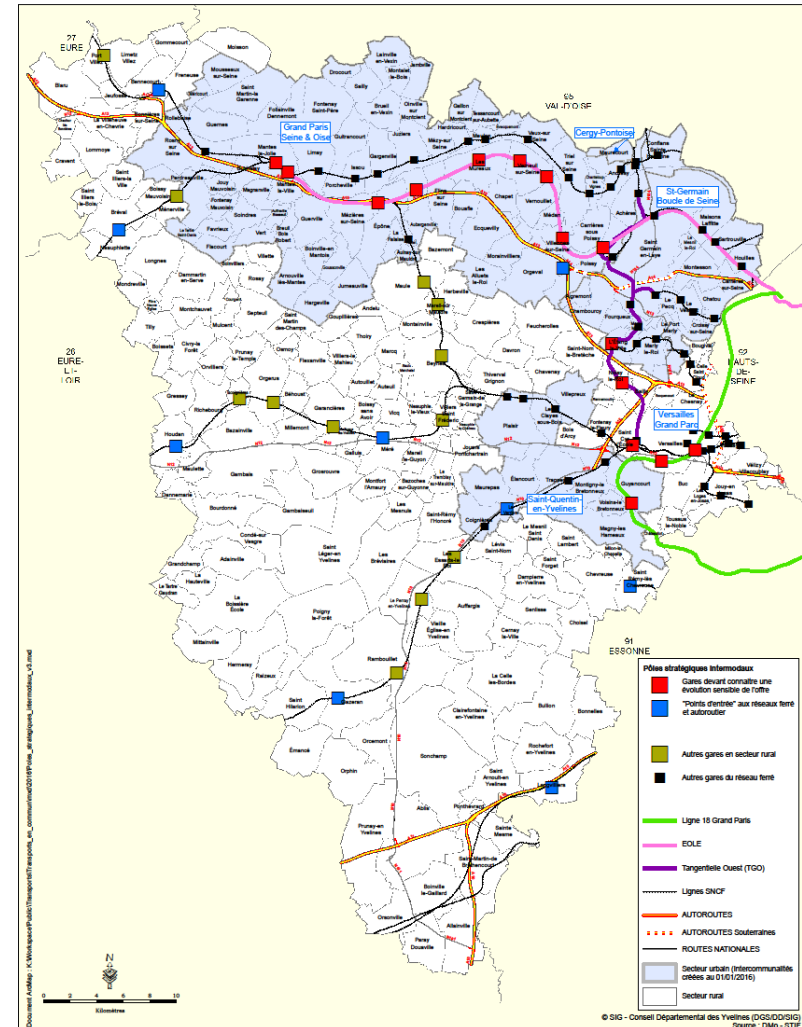
- Situation critique du stationnement en gare avec la saturation d'un nombre important de parcs relais
- Des projets d'infrastructures ferrées structurantes : prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie; La TGO/Tram 13 Express de Saint-Cyr à Achères; la ligne 18 d'Orly à Versailles...
- Des gares « points d'entrée » pour lesquelles le rabattement en voiture est très fort
- La nécessité d'apporter des solutions alternatives à l'usage exclusif de la voiture dans les zones peu denses ou rurales

L'ambition

- Faciliter les déplacements et l'attractivité du territoire en proposant de nouvelles solutions de déplacements permettant d'utiliser la voiture différemment, par exemple en la combinant avec d'autres modes de transports ou en la partageant
- 2 axes pour agir :
 - Répondre aux besoins d'accès en voiture aux pôles d'échanges multimodaux identifiés comme stratégiques;
 - Apporter de nouvelles solutions de mobilité en milieu rural.
- Un Schéma Départemental des Equipement Intermodaux (SDEI), voté en juin 2016.

Le dispositif

- Les pôles d'échanges multimodaux identifiés comme stratégiques
 - Les gares appelées à connaître une évolution significative de l'offre de transport avec l'arrivée de grands projets ferroviaires structurants sur le territoire
 - Les points d'entrée permettant l'accès aux extrémités des réseaux ferré ou autoroutier (à péage)



Le dispositif

- Pour ces pôles d'échanges multimodaux identifiés comme stratégiques
 - Principe général d'intervention : le département apporte aide à l'investissement en complément du Stif pour que 70% de l'investissement soit subventionné
 - Aide apporté sous les conditions que le dimensionnement réponde aux besoins actuels et futurs et que la tarification soit gratuite ou minimale (20€/mois pour les parcs au sol et 30€/mois pour les parcs en ouvrage).

Le dispositif

- Les actions pour les zones peu denses (en dehors des 4 intercommunalités urbaines)
 - Création d'Aires de Mobilité Intermodale (AMI)
 - Création de parcs-relais au sol en secteur rural
 - Aides aux projets d'expérimentations de nouvelles mobilités
- Principe général d'intervention : le Département apporte une aide à l'investissement jusqu'à 50%

**Merci
de votre attention**



Yvelines
Le Département

yvelines.fr

